

Document: EB 2011/LOT/P.2/Rev.1
Date: 6 May 2011
Distribution: Public
Original: English

E



Enabling poor rural people
to overcome poverty

President's report

Proposed loan and grant to the Central African Republic for the

Project for Reviving Food Crops and Small Livestock Production in the Savannah

Note to Executive Board representatives

Focal points:

Technical questions:

Sylvie Marzin
Country Programme Manager
Tel.: +39 5459 2337
e-mail: s.marzin@ifad.org

Dispatch of documentation:

Deirdre McGrenra
Governing Bodies Officer
Tel.: +39 06 5459 2374
e-mail: gb_office@ifad.org

For: **Approval**

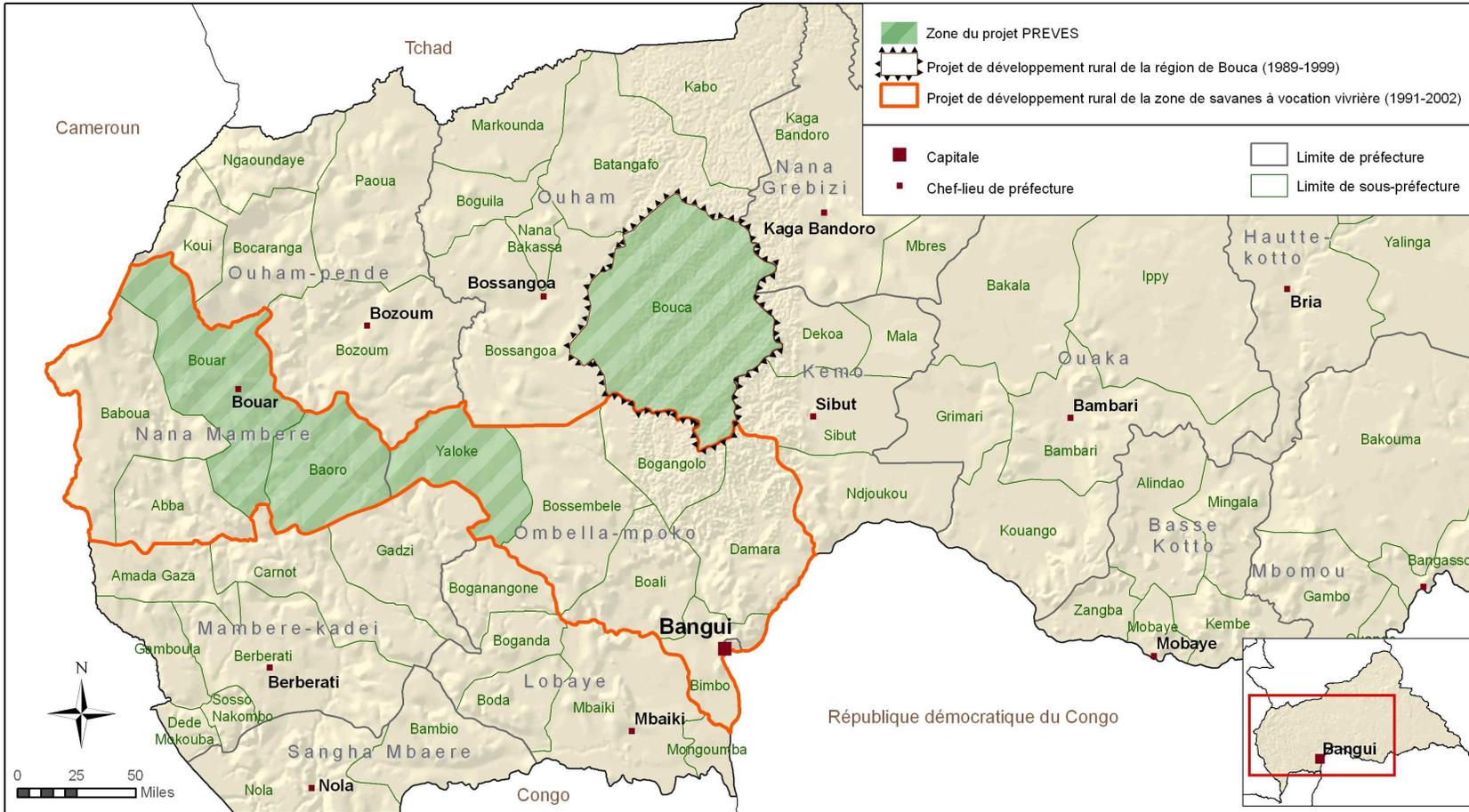
Contents

Map of the project area	ii
Financing summary	iii
Recommendation for approval	1
I. The project	1
A. Main development opportunity addressed by the project	1
B. Proposed financing	1
C. Target group and participation	2
D. Development objectives	2
E. Harmonization and alignment	3
F. Components and expenditure categories	3
G. Management, implementation responsibilities and partnerships	3
H. Benefits and economic and financial justification	4
I. Knowledge management, innovation and scaling up	5
J. Main risks	5
K. Sustainability	5
II. Legal instruments and authority	6
III. Recommendation	6
Annex	
Negotiated financing agreement	7
Appendices	
I. Key reference documents	
II. Cadre logique (Logical framework)	

République centrafricaine

Projet de relance des cultures vivrières et du petit élevage dans les savanes - PREVES

Map of the project area



6-5-2011



Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

FIDA Carte compilée par le FIDA

Central African Republic

Project for Reviving Food Crops and Small Livestock Production in the Savannah

Financing summary

Initiating institution:	IFAD
Borrower:	Central African Republic
Executing agency:	Ministry of Agriculture and Rural Development
Total project cost:	US\$13.17 million
Amount of IFAD loan:	SDR 3.45 million (equivalent to approximately US\$5.44 million)
Amount of IFAD grant:	SDR 3.45 million (equivalent to approximately US\$5.44 million)
Terms of IFAD loan:	40 years, including a grace period of 10 years, with a service charge of three fourths of one per cent (0.75 per cent) per annum
Contribution of borrower:	US\$1.56 million
Contribution of beneficiaries:	US\$724,000
Appraising institution:	IFAD
Cooperating institution:	Directly supervised by IFAD

Recommendation for approval

The Executive Board is invited to approve the recommendation for the proposed financing to the Central African Republic for the Project for Reviving Food Crops and Small Livestock Production in the Savannah, as contained in paragraph 35.

Proposed loan and grant to the Central African Republic for the Project for Reviving Food Crops and Small Livestock Production in the Savannah

I. The project

A. Main development opportunity addressed by the project

1. Many years of conflict have deprived most of the rural households in the Central African Republic of all their assets. Infrastructure and public services have been severely damaged. As the situation progressively improves, rural households are slowly returning to resettle and start rebuilding their lives using little more than their physical labour. Limited access to means of production results in families barely being able to meet their own food needs, let alone generate a marketable surplus. The project will help strengthen the resilience of rural producers in four hard-hit subprefectures in the western part of the Central African Republic (Bouar, Baoro, Yaloké and Bouca). IFAD financed successful operations in this area during the 1990s and can capitalize on their significant impact.

B. Proposed financing

Terms and conditions

2. It is proposed that IFAD provide to the Central African Republic a loan in the amount of SDR 3.45 million (equivalent to approximately US\$5.44 million), on highly concessional terms, and a grant in the amount of SDR 3.45 million (equivalent to approximately US\$5.44 million) to help finance the Project for Reviving Food Crops and Small Livestock Production in the Savannah. The loan will have a term of 40 years, including a grace period of 10 years, with a service charge of three fourths of one per cent (0.75 per cent) per annum.

Relationship to the IFAD performance-based allocation system (PBAS)

3. The allocation defined for the Central African Republic under the PBAS is US\$10.89 million over the 2010–2012 allocation cycle. The proposed amount is within this allocation.

Country debt burden and absorptive capacity of the State

4. The Central African Republic has received six loans and three grants from IFAD since 1979, amounting to about US\$109 million. The country benefited from the Heavily Indebted Poor Countries (HIPC) Debt Initiative in 2010. Under the most recent Debt Sustainability Framework classification, the Central African Republic is eligible to receive yellow category financing (50 per cent loan and 50 per cent grant). The Government's contribution to project costs will be restricted to all taxes and duties.

Flow of funds

5. A designated account will be opened to receive the proceeds of the IFAD loan and grant resources. Funds will be transferred from this account to a project account in local currency. The project account will be managed jointly (i.e. require double signature) by the project coordinator and the

administrative/financial officer. The IFAD designated account and the project account will be opened with a financial institution in Bangui acceptable to IFAD.

Supervision arrangements

6. The project will be supervised by IFAD through biannual supervision missions. A midterm review will be carried out in collaboration with the Government and partners in year 3.

Exceptions to IFAD General Conditions for Agricultural Development Financing and operational policies

7. No exceptions to the IFAD General Conditions are envisaged.

Governance

8. The following planned measures are intended to enhance the governance aspects of the IFAD financing: (i) a detailed code of ethics will be signed by all stakeholders in implementation (committee members, managers, staff and service providers); (ii) project accounts and financial statements will be audited annually by qualified independent auditors; (iii) financial transactions, implementing procedures and internal governance mechanisms will be closely monitored, as envisaged by IFAD's procedures for direct supervision; (iv) a competitive recruitment process will be followed for project staff and will include the hiring of a procurement specialist and a built-in annual performance evaluation system; (v) project staff and partners will receive training in IFAD procedures; and (vi) strengthened producers' organizations will be given oversight responsibilities.

C. Target group and participation

Target group

9. The project will reach about 10,450 households of food-insecure small-scale crop and livestock producers. Special attention will be given to: (i) women and young adults, who share many constraints in terms of access to economic and social opportunities; and (ii) producers' organizations at grass-roots, intermediate and apex levels. During the first year, a specific recapitalization programme will be targeted at about 1,000 displaced and destitute producers.

Targeting approach

10. In line with the IFAD Policy on Targeting, the multi-pronged targeting strategy involves: (i) geographical targeting of the subprefectures that have suffered most from past conflicts; (ii) self-targeting through support that the less poor are likely to perceive as unattractive; (iii) direct targeting by setting quotas for outreach to women and young adults; and (iv) community-based targeting of vulnerable categories through the producers' organizations.

Participation

11. Project activities will be guided by the demand of rural producers expressed through their organizations. The ability of these organizations to articulate and fulfil members' demands will be strengthened. All stakeholders, but particularly the beneficiaries themselves, including women and young adults, will be actively involved in planning and decision-making, and in periodic self-evaluations of targeting effectiveness and gender and age equity.

D. Development objectives

Key project objectives

12. The project's overall goal is to help enhance food security and raise the incomes of poor rural producers in the project area (four subprefectures of the Savannah region). Its specific objectives are to: (i) build up the capacity of producers' organizations to deliver services to their members effectively and sustainably; and (ii) increase the production and marketing of food crops and small animals.

Policy and institutional objectives

13. The project will further the Government's policies and objectives for agricultural and rural development by: (i) helping to develop and diversify the national economy; (ii) promoting sustainable increases of crop and livestock production, mainly through infrastructure development; and (iii) strengthening the service delivery capabilities of public-sector support agencies and private operators.

IFAD policy and strategy alignment

14. The project supports four of the six objectives of the IFAD Strategic Framework 2007-2010. It also complies with IFAD's action plans on gender and the environment. A results-based country strategic opportunities programme will be prepared in 2012 based on early experience of implementing the project and the new IFAD strategic framework.

E. Harmonization and alignment

Alignment with national priorities

15. The project is fully aligned with the national strategies for poverty reduction and food security based on rapid economic recovery, growth and diversification. It will help relaunch the national smallholder agriculture sector by: (i) strengthening the capabilities of both the producers and their organizations and of rural support services and institutions; (ii) intensifying and diversifying the national agricultural sector; and (iii) improving access to markets by producers in isolated areas.

Harmonization with development partners

16. The project was designed in close collaboration with other development partners. The most relevant initiatives are being undertaken by: the European Union (development poles; microprojects, the Food Facility); the Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO) (technical assistance for NERICA [New Rice for Africa] rice and recapitalizing of producers along the Yaloké-Bouar road); the World Bank (the Global Food Crisis Response Programme, the new agropastoral project under formulation with similar activities, but elsewhere in the country); the African Development Bank (AfDB) (rural infrastructure, water and sanitation in Bouar town, and skills upgrading for the staff of several rural agencies); the World Food Programme (WFP) (food for work, cash for work); the United Nations Children's Fund (UNICEF) (water and sanitation, hygiene, child care and nutrition); and several international NGOs in transition from emergency relief to a development focus.

F. Components and expenditure categories

Main components

17. The project has two technical components: (i) capacity-building of producers and their organizations; and (ii) production and marketing of food crops and small animals.

Expenditure categories

18. There are seven expenditure categories: (i) civil works (21.5 per cent); (ii) equipment (15 per cent); (iii) training and workshops (7 per cent); (iv) technical assistance (10.5 per cent); (v) microprojects fund (22 per cent); (vi) maintenance and operating (10 per cent); and (vii) salaries and allowances (14 per cent).

G. Management, implementation responsibilities and partnerships

Key implementing partners

19. The key implementing partners will be the Ministry of Finance and the Treasury as the lead agency for financial matters and the Ministry of Agriculture and Rural Development as the technical lead agency. Crucial contributions will be made by

other ministries (Rural Infrastructure and Roads; Transport and Public Works; Water, Forests, Hunting and Fisheries; Social Welfare and the Family). Other key partners include the producers' organizations for mobilization and representation of beneficiary interests; international and local NGOs, the local authorities (elected and traditional) for local governance and arbitration; the existing savings and loans networks for credit delivery (using their own resources); a range of service providers as executing agencies, including public services; and ongoing development initiatives in the same or adjoining subprefectures.

Implementation responsibilities

20. A small project coordination unit based in Yaloké will guide and supervise the work of the service providers in charge of implementing project-financed activities under performance-based contracts. Oversight of operations in each of the four subprefectures will be ensured by four international NGOs identified through a competitive bidding procedure. These NGOs will have a duty to call on locally available expertise within public agencies and the private sector, including the stronger national NGOs and especially producers' organizations.

Role of technical assistance

21. The primary role of technical assistance will be to fill crucial gaps, particularly with regard to upgrading the technical capabilities of the staff both of public agencies (central and decentralized) and of private sector partners, especially the intermediate and apex bodies of the producers' organizations.

Status of key implementation agreements

22. The baseline survey following IFAD's Results and Impact Management System (RIMS) was carried out as part of the design process. Agreements in principle have been reached with all the international agencies conducting relevant initiatives in the project area and with the main international NGOs that have capabilities lacking in the national NGO community.

Key financing partners and amounts committed

23. The total project cost is US\$13.17 million over five years. The sources of financing are IFAD (82.7 per cent), the Government (11.9 per cent) and beneficiaries (5.5 per cent).

H. Benefits and economic and financial justification

Main categories of benefits generated

24. The main quantifiable benefits are: (i) higher incomes and improved food security; (ii) lower transaction costs and post-harvest losses; and (iii) higher volumes of staple foods and animal products on markets. The non-quantifiable benefits include: (i) enhanced mastery by producers of the logic of commercial agriculture; (ii) enhanced social capital; and (iii) better road access and better access to potable water. An estimated 10,450 farm families, representing about 30 per cent of the total in the project area, will be reached through 350 producers' organizations. This includes up to 1,000 families who will receive grants of tools and planting materials.

Economic and financial viability

25. Financial viability is not likely to be an issue in the light of current yields, which the baseline survey suggests may be as low as 50 per cent of potential for cassava and 20 per cent for groundnut and maize. Economic analysis is based on a 20-year period, an increase in production of at least 20 per cent, 10,450 direct beneficiaries and the overall cost of the project yielding a rate of return of 17 per cent.

I. Knowledge management, innovation and scaling up

Knowledge management arrangements

26. Knowledge management plans call for: (i) a strong focus on consultations and the sharing of information and experiences among implementing partners and with implementers of similar or relevant initiatives; (ii) the preparation of a detailed strategy for knowledge management involving the participation of all stakeholders, including the beneficiaries and their organizations, in the systematic collection and analysis of data on the three levels of results envisaged by the RIMS.

Development innovations that the project will promote

27. The main innovations include: (i) an open-nucleus breeding scheme to upgrade local livestock; (ii) the fund for financing microprojects; and (iii) support for privatizing the network of producers of improved planting materials (seeds, cuttings) as rural microenterprises.

Scaling up approach

28. As experience is acquired, responsibilities will be transferred progressively to local partners, especially the producers' organizations and their intermediate and apex bodies.

J. Main risks

Main risks and mitigation measures

29. The project faces four main risks: (i) political and economic instability; (ii) weak technical institutions; (iii) uncertainty about whether the anticipated collaboration will be forthcoming from the international NGOs; and (iv) limited capabilities of the producers and their organizations. The planned mitigation measures include: (i) ongoing efforts by the international community to help the Government re-establish macroeconomic balances and governance; (ii) recruitment of highly qualified financial expertise, and preparation of very detailed procedures manuals, external audits and annual performance evaluations; (iii) discussions with all the major international NGOs to confirm their interest and ability to bid for the performance-based contracts; and (iv) a strong emphasis on promoting producers' organizations and building up their capacity to represent producers' interests in the context of the envisaged participatory and decentralized approach.

Environmental classification

30. Pursuant to IFAD's environmental assessment procedures, the project has been classified as a Category B operation in that it is not likely to have any significant negative environmental impact, given that both farming and processing activities will be conducted on a small scale.

K. Sustainability

31. Sustainability will be enhanced by: (i) requiring beneficiaries to make substantial yet affordable contributions to the cost of their microprojects; (ii) strengthening the capacity of producers' organizations to continue service delivery operations after the project ends; (iii) promoting contractual arrangements between producers and buyers so that producers can develop a longer-term perspective; and (iv) strengthening local capacity to undertake ordinary maintenance and repairs of microprojects and infrastructure (water and roads).

II. Legal instruments and authority

32. A project financing agreement between the Central African Republic and IFAD will constitute the legal instrument for extending the proposed financing to the borrower/recipient. A copy of the negotiated financing agreement is attached as an annex.
33. The Central African Republic is empowered under its laws to receive financing from IFAD.
34. I am satisfied that the proposed financing will comply with the Agreement Establishing IFAD and the Lending Policies and Criteria.

III. Recommendation

35. I recommend that the Executive Board approve the proposed financing in terms of the following resolution:

RESOLVED: that the Fund shall make a loan on highly concessional terms to the Central African Republic in an amount equivalent to three million four hundred and fifty thousand special drawing rights (SDR 3,450,000), and upon such terms and conditions as shall be substantially in accordance with the terms and conditions presented herein.

RESOLVED FURTHER: that the Fund shall provide a grant to the Central African Republic in an amount equivalent to three million four hundred and fifty thousand special drawing rights (SDR 3,450,000) and upon such terms and conditions as shall be substantially in accordance with the terms and conditions presented herein.

Kanayo F. Nwanze
President

Accord de financement négocié:

"Projet de relance des cultures vivrières et du petit élevage dans les savanes (PREVES)"

(Négociations conclues le 11 avril 2011)

Numéro du prêt: _____

Numéro du don: _____

Nom du projet: Projet de relance des cultures vivrières et du petit élevage dans les savanes (PREVES) ("le Projet")

Le Fonds international de développement agricole ("le Fonds" ou "le FIDA")

et

La République Centrafricaine ("le Bénéficiaire")

(désigné individuellement par "la Partie" et collectivement par "les Parties")

conviennent par les présentes de ce qui suit:

PREAMBULE

ATTENDU QUE le Fonds a accepté d'accorder un prêt et un don au Bénéficiaire pour contribuer au financement du Projet, conformément aux modalités et conditions établies dans le présent Accord;

EN FOI DE QUOI, les Parties conviennent par les présentes de ce qui suit:

Section A

1. Le présent Accord comprend l'ensemble des documents suivants: le présent document, la description du Projet et les dispositions relatives à l'exécution (annexe 1), le tableau d'affectation des fonds (annexe 2) et les clauses particulières (annexe 3).
2. Les Conditions générales applicables au financement du développement agricole en date du 29 avril 2009 et leurs éventuelles modifications postérieures ("les Conditions générales") sont annexées au présent document, et l'ensemble des dispositions qu'elles contiennent s'appliquent au présent Accord. Aux fins du présent Accord, les termes dont la définition figure dans les Conditions générales ont la signification qui y est indiquée.
3. Le Fonds accorde au Bénéficiaire un prêt et un don ("le financement"), que le Bénéficiaire utilise aux fins de l'exécution du Projet, conformément aux modalités et conditions énoncées dans le présent Accord.
4. Pour les besoins du présent Accord, le terme "Bénéficiaire" s'applique également à la République Centrafricaine en tant qu'emprunteur au titre du prêt.

Section B

1. A. Le montant du prêt est de trois millions quatre cent cinquante mille Droits de tirages spéciaux (3 450 000 DTS).
- B. Le montant du don est de trois millions quatre cent cinquante mille Droits de tirages spéciaux (3 450 000 DTS).
2. Le prêt est accordé à des conditions particulièrement favorables; soit une commission de service de 0,75% l'an et un délai de remboursement de 40 ans dont un différé d'amortissement de 10 ans, à compter de la date d'approbation du présent Accord.
3. La monnaie de paiement au titre du service du prêt est l'Euro.
4. L'exercice financier débute le 1^{er} janvier.
5. Le remboursement du principal et le paiement de la commission de service sont exigibles le 1^{er} avril et le 1^{er} octobre.
6. Un compte désigné destiné à recevoir les fonds provenant du prêt et du don est ouvert au nom du Bénéficiaire auprès d'une banque commerciale.
7. Le Bénéficiaire fournit des fonds de contrepartie aux fins du Projet pour un montant de 1 560 000 USD correspondant au montant des droits et taxes sur les acquisitions du Projet.

Section C

1. L'Agent principal du projet est le Ministère du développement rural et de l'agriculture (MDRA).
2. La date d'achèvement du Projet est fixée au cinquième anniversaire de la date d'entrée en vigueur du présent Accord.

Section D

Le Fonds assure l'administration du prêt et du don ainsi que la supervision du Projet.

Section E

1. Les éléments suivants constituent des conditions additionnelles préalables aux retraits:
 - a. Recrutement du Coordonnateur et des principaux cadres de l'Unité de coordination et de gestion (UCG);
 - b. Soumission d'un projet de manuel des procédures administratives, comptables et financières et d'un projet de manuel d'exécution du Projet.
2. Le présent Accord entrera en vigueur à la date de sa signature.

3. Toutes les communications ayant trait au présent Accord doivent être adressées aux représentants dont le titre et l'adresse figurent ci-dessous:

Pour le FIDA:

Président
l'économie
Fonds international de développement
agricole
Via Paolo di Dono, 44
internationale
Rome, Italie

Pour le Bénéficiaire:

Ministre d'État au plan, à
et à la coopération internationale
Ministère du plan, de l'économie
et de la coopération
Bangui, République Centrafricaine

Copie à:

Ministère du développement rural
et de l'agriculture
Bangui, République Centrafricaine

Le présent Accord, en date du _____, a été établi en langue française en six (6) exemplaires originaux, trois (3) pour le Fonds et trois (3) pour le Bénéficiaire.

Pour le Fonds

Pour le Bénéficiaire

Annexe 1

Description du Projet et Dispositions relatives à l'exécution

I. Description du Projet

1. *Population cible.* Les bénéficiaires du Projet représentent environ 10 651 ménages dont les principaux moyens d'existence sont constitués par la production vivrière et le petit élevage. Le Projet portera une attention particulière sur a) les femmes et les jeunes adultes qui ont à faire face à des contraintes en termes d'accès aux opportunités économiques et sociales; et b) aux Organisations de producteurs/trices (OP) à la base et leurs fédérations et unions aux niveaux sous-préfectoral, préfectoral et central. Pendant la première année un programme spécial de recapitalisation visera environ 1 000 paysans déplacés et décapitalisés. Le Projet sera exécuté dans quatre des sous-préfectures de la zone des Savanes (la "zone du projet").
2. *Finalité.* Le Projet a pour finalité d'améliorer la sécurité alimentaire et d'augmenter les revenus des ruraux pauvres.
3. *Objectifs.* Les objectifs du Projet sont les suivants: a) renforcer les capacités des OP à fournir les services requis par leurs membres en termes d'accès durable aux moyens de production et au marché; et b) améliorer la production et la commercialisation des produits vivriers et animaux (petit élevage).
4. *Composantes.* Le Projet comprend les composantes suivantes:

Composante 1. Renforcement des capacités des producteurs et de leurs organisations

L'objectif de la composante est de faire des producteurs, à travers leurs OP, des acteurs capables d'exprimer leurs besoins, de jouer leurs rôles dans l'approvisionnement en intrants, la commercialisation des produits agricoles et le dialogue en matière d'élaboration et d'évaluation de stratégies, de programmes et de projets de développement.

La stratégie d'intervention vise à:

- a) former les responsables d'OP au diagnostic et à la planification participative afin de leur permettre de faire émerger les demandes d'appui des membres;
- b) former des animateurs villageois choisis par les OP et chargés de démultiplier les formations techniques reçues; et
- c) accorder une attention particulière à la structuration et à la formation des femmes et des jeunes, pour faciliter leur accès aux ressources et aux instances de prise de décision.

Ces activités devraient permettre d'améliorer les capacités organisationnelles et techniques des OP à la base et de faire en sorte que les structures faïtières des OP (unions/fédérations sous-préfectorales, préfectorales et nationales) soient à même de rendre des services de qualité à leurs membres.

Composante 2. Amélioration de la production vivrière, du petit élevage et de l'accès au marché

Les objectifs de la composante sont de réhabiliter une production agricole durable, d'améliorer la productivité, de développer les échanges économiques entre les différents territoires et de contribuer ainsi à accroître les revenus monétaires des producteurs.

La stratégie d'intervention vise principalement à:

- a) réhabiliter le système semencier dans la zone du projet, pour le rendre fonctionnel, durable et autonome;
- b) améliorer les capacités de production des populations grâce à un meilleur accès aux ressources financières par la mise en place d'un Fonds d'appui aux microprojets productifs (FAMP) et à des services agricoles publics ou non publics capables de leur apporter les conseils et la formation dont elles ont besoin en renforçant les capacités de ces services agricoles;
- c) améliorer l'accès au marché des produits agricoles et animaux par la réhabilitation des infrastructures de commercialisation;
- d) améliorer l'accès à l'eau potable et les conditions sanitaires des populations cibles par la formation, la construction et la réhabilitation de forages; et
- e) accroître la capacité d'orientation et de pilotage sectorielle du MDRA par le renforcement des capacités, la communication et les études.

Les résultats attendus à terme sont: a) la réinsertion des populations décapitalisées dans les activités économiques; b) l'augmentation de la production et de la productivité animale; c) l'augmentation de la part commercialisée des produits agricoles; d) la fourniture de conseils agricoles répondant à la demande des producteurs; e) l'augmentation du temps consacré par les ménages et notamment les femmes à la production agricole par l'allégement de tâches comme la collecte d'eau et la transformation.

Composante 3. Coordination et gestion

La coordination et la gestion globale du Projet, placées sous la tutelle du MDRA, seront assurées par une UCG disposant de l'autonomie administrative et financière.

L'UCG sera composée d'un coordonnateur, d'un spécialiste en institutions/OP, d'un spécialiste en commercialisation/filières, d'un spécialiste en infrastructures rurales, d'un spécialiste en genre, d'un responsable administratif et financier, d'un chef comptable et d'un aide comptable, d'un spécialiste suivi-évaluation et son assistant, et d'un spécialiste en passation des marchés. L'UCG sera domiciliée à Yaloké dans les anciens locaux du Projet de développement rural des savanes vivrières (PDRSV).

Le Projet prendra en charge: a) l'achat et le fonctionnement des moyens de transport; b) l'achat de l'équipement de bureau, de communication et de production électrique; c) la réhabilitation des bureaux de l'ancienne base du PDSV à Yaloké; d) le renforcement des capacités du personnel de l'UCG y compris leur participation à des séminaires et échanges d'expérience; e) les frais de mission du personnel sur le terrain; f) le fonctionnement des bureaux; et g) les appuis à la coordination et à la gestion du Projet.

II. Dispositions relatives à l'exécution

A. ORGANISATION ET GESTION DU PROJET

1. Agent principal du projet

Le Ministère du développement rural et de l'agriculture du Bénéficiaire, en sa qualité d'Agent principal du projet, assume l'entière responsabilité de l'exécution du Projet.

2. Comité national de pilotage (CNP)

2.1. *Établissement.* Un CNP est créé par Arrêté Ministériel.

2.2. *Responsabilités.* Le CNP aura pour fonctions de: a) superviser l'état d'avancement du Projet et veiller au respect de ses objectifs et stratégie d'intervention; b) approuver les rapports annuels d'exécution; c) approuver les PTBA de l'ensemble du Projet; d) examiner et approuver les rapports d'audit; e) vérifier l'application des recommandations des missions de supervision; et f) veiller à la cohérence du Projet et de ses PTBA avec les stratégies et politiques nationales et avec les autres projets en cours. Le CNP se réunira au moins deux fois l'an pour valider les rapports d'activité semestriels, les PTBA et éventuellement les propositions de révision du PTBA pour l'année en cours.

2.3. *Composition.* Le CNP sera présidé par un haut cadre rattaché au cabinet du Ministre du développement rural et de l'agriculture et désigné par lui, son secrétariat sera assuré par le Coordonnateur de l'UCG. Sa composition sera légère pour faciliter la prise de décisions et inclura des représentants des départements ministériels impliqués, des OP ou leurs représentations faïtières et des Organisations non gouvernementales (ONG) partenaires.

3. Unité de coordination et de gestion (UCG)

3.1. *Établissement.* Une UCG sera créée sous la tutelle technique du MDRA.

3.2. *Responsabilités.* L'UCG sera dotée de l'autonomie administrative et financière ainsi que des outils modernes de gestion de projet. Elle pourra avoir recours de façon ponctuelle à de l'assistance technique dans des domaines précis et fondamentaux, notamment dans le domaine de la formation technique des agents de l'État, des ONG intervenant dans les sous-préfectures et des structures faïtières d'OP. L'UCG établira des cahiers de charges pour les contrats avec les ONG intervenant dans les sous-préfectures et autres prestataires de services. L'UCG aura la responsabilité de documenter son action et les résultats du Projet ainsi que de développer des partenariats opérationnels avec les autres projets et programmes intervenant dans la même zone géographique.

3.3. *Composition.* L'UCG sera composée d'un coordonnateur, d'un spécialiste en institutions/OP, d'un spécialiste en commercialisation/filières, d'un spécialiste en infrastructures rurales, d'un spécialiste en genre, d'un responsable administratif et financier, d'un chef comptable et d'un aide comptable, d'un spécialiste suivi-évaluation et son assistant, et d'un spécialiste en passation des marchés.

B. MISE EN ŒUVRE DU PROJET ET PARTENARIAT

4. Phasage

Le Projet aura une durée de cinq ans divisée en trois phases dont la mise en œuvre sera progressive en fonction de la situation sécuritaire qui conditionne l'accessibilité des zones d'implantation prévues. Le Projet prendra également en compte la situation post conflit et les conditions particulières de relance de l'agriculture.

4.1. En première année, le Projet s'attachera en priorité à: a) restaurer la capacité de production des ménages décapitalisés par des activités de recapitalisation en semences, matériel génétique animal et petits matériels, et par l'apport de conseils techniques; b) restaurer les capacités matérielles logistiques et humaines des services techniques de l'État afin de réhabiliter le système d'appui conseil aux producteurs; c) renforcer les capacités techniques organisationnelles et humaines des OP afin de les doter des outils requis pour faciliter l'expression de leur demande en microprojets; et à d) assurer la mise en place, la formation et le recyclage périodique des comités locaux (entretien des pistes, gestion des points d'eau).

4.2. En deuxième et troisième année, le Projet verra: a) la mise en place du FAMP pour financer les microprojets portés par les OP et la définition des modalités de son fonctionnement; et b) le démarrage des activités visant à l'amélioration de l'accès au marché des populations par la réhabilitation des pistes et infrastructures de marché, et par la formation aux techniques de conservation et de transformation des produits agricoles et animaux.

4.3. En quatrième et cinquième année, le Projet s'orientera vers la consolidation des mécanismes d'appropriation, de pérennisation et de recherche de durabilité des actions entreprises en mettant l'accent sur a) la formation d'animateurs locaux qui s'inséreront progressivement dans le dispositif d'appui conseil pour en assurer la pérennité; et b) l'appropriation du mécanisme de financement des microprojets.

5. Partenariat

Le Projet s'inscrira dans le passage de l'urgence au développement, par la valorisation des expériences acquises pendant la période d'urgence et des leçons apprises lors de la mise en œuvre de projets dans des conditions similaires. Dans la situation post conflit actuelle, il sera fait recours à des prestataires de services ayant des capacités financières et d'exécution avérées, pouvant gérer un volet d'activités important et assumer les problèmes de logistique et de financement correspondants. Les principales institutions susceptibles d'apporter des services aux producteurs de la zone du projet sont les services de l'État, les ONG internationales et nationales, les structures faîtières d'OP et le secteur privé. Ces institutions seront sollicitées en fonction de leurs capacités opérationnelles et seront renforcées dans le cadre du Projet.

Annexe 2

Tableau d'affectation des fonds

1. *Affectation du produit du prêt et du don.* Le tableau ci-dessous indique les catégories de dépenses admissibles à un financement sur le produit du prêt et du don ainsi que le montant du prêt et du don affecté à chaque catégorie et la répartition en pourcentage des dépenses à financer pour chacun des postes des différentes catégories:

Catégorie	Montant alloué au titre du prêt (exprimé en DTS)	Montant alloué au titre du don (exprimé en DTS)	Pourcentage de financement
I. Génie civil	630 000	630 000	100% HT et hors contribution des bénéficiaires
II. Équipements	440 000	440 000	100% HT et hors contribution des bénéficiaires
III. Assistance, formations et études	580 000	580 000	100% HT
IV. Fonds microprojets	675 000	675 000	100% et hors contribution des bénéficiaires
V. Coûts de fonctionnement	300 000	300 000	100% HT
VI. Salaires et indemnités	480 000	480 000	100%
VII. Non alloué	345 000	345 000	
TOTAL	3 450 000	3 450 000	

2. *Coûts de démarrage.* Les retraits effectués afin de couvrir les coûts de démarrage afférents à la formulation de la stratégie sectorielle et encourus avant la satisfaction des conditions générales préalables aux retraits ne doivent pas dépasser un montant total équivalent à 200 000 USD.

Annexe 3

Clauses particulières

Conformément aux dispositions de la section 12.01 a) xxiii) des Conditions générales, le Fonds peut suspendre, en totalité ou en partie, le droit du Bénéficiaire de solliciter des retraits du compte de prêt et du compte de don si le Bénéficiaire n'a pas respecté l'une quelconque des clauses énoncées ci-dessous, et si le FIDA a établi que ladite défaillance a eu, ou risque d'avoir, un effet préjudiciable important sur le Projet:

1. *Suivi et Évaluation*

1.1. *Suivi et évaluation.* Le système de suivi-évaluation reposera sur un suivi interne permanent et des évaluations internes et externes périodiques. Des informations seront collectées et analysées sur: a) l'avancement et les performances de tous les acteurs impliqués dans l'exécution des activités prévues aux PTBA; b) l'appréciation de la pertinence des approches et stratégies de mise en œuvre et des mécanismes particuliers de coordination et de suivi des diverses composantes et activités; c) l'appréciation de l'implication effective des bénéficiaires aux différents stades d'exécution ainsi que la pertinence et l'efficacité du ciblage et l'attention accordée aux aspects genre; et d) l'impact des activités du Projet sur les bénéficiaires. Le système sera léger et en lien direct avec la direction de suivi du MDRA; ce dernier sera appuyé pour la mise en place d'un dispositif de suivi sectoriel.

1.2. *Gestion des connaissances.* Une stratégie de gestion des savoirs sera élaborée au démarrage du Projet en collaboration avec les ONG partenaires. Le savoir sera accumulé de manière systématique et collective à partir des interventions du Projet et l'expérience des partenaires, en particulier celle des ruraux pauvres. Le Projet devra fournir des services de qualité permettant aux ruraux pauvres de développer des moyens innovateurs pour se libérer de la pauvreté et utiliser le savoir ainsi acquis pour soutenir des réformes politiques favorables aux pauvres.

1.3. *Suivi de conformité avec les politiques nationales.* Le suivi de conformité avec les politiques et stratégies sectorielles nationales sera assuré par le CNP et, pour son compte, par les services compétents des Ministères concernés et leurs structures déconcentrées, telles que la Direction générale du suivi-évaluation et de la planification du MDRA, la Cellule interministérielle de planification et coordination des pistes rurales, le Ministère du plan, de l'économie et de la coopération internationale, le Ministère de la famille, des affaires sociales et de la solidarité nationale, le Ministère du commerce.

2. *Recrutement.* La sélection du personnel du Projet se fera par voie d'appel d'offres national publié dans la presse nationale, selon les procédures actuelles du Bénéficiaire, excluant toute discrimination, et sur la base de contrats à durée déterminée renouvelables. Le recrutement du coordonnateur, du spécialiste en institutions, du spécialiste en commercialisation et filières, du spécialiste en infrastructures rurales, du spécialiste en genre, du responsable administratif et financier, du chef comptable et de l'aide comptable, du spécialiste suivi-évaluation et de son assistant, et du spécialiste en passation des marchés, et, le cas échéant, la décision de rompre leur contrat, seront décidés en accord avec le Fonds. Le personnel du Projet sera soumis à des évaluations de performances organisées annuellement. Il pourra être mis fin à leur contrat ou à leur affectation en fonction des résultats de ces évaluations. Le recrutement et la gestion du personnel d'appui seront soumis aux procédures en vigueur sur le territoire du Bénéficiaire.

3. *Égalité.* Toute discrimination fondée sur le sexe, l'âge, l'appartenance ethnique ou religieuse ne sera pas admissible lors du recrutement du personnel du Projet, conformément aux lois en vigueur sur le territoire du Bénéficiaire. Cependant, le Bénéficiaire s'engage, à compétence égale, à privilégier les candidatures de femmes, notamment aux postes techniques à pourvoir dans le cadre du Projet.

Key reference documents

Country reference documents

Poverty reduction strategy paper

IFAD reference documents

Project design document

Cadre logique

Résumé descriptif	Indicateurs objectivement vérifiables (RIMS **) (tous les indicateurs sont désagrégés par sexe et âge dans la mesure du possible)	Moyens de vérification	Risques/Hypothèses
Objectif de développement			
Améliorer la sécurité alimentaire et augmenter les revenus des ruraux pauvres dans les zones des savanes	<ul style="list-style-type: none"> • Croissance de l'index d'accumulation des biens par ménage** • Diminution de la prévalence de la malnutrition chronique des enfants de moins de 5 ans** • % des ménages dont la sécurité alimentaire s'est amélioré *** • Nbre de ménages ayant bénéficié des services du projet** 	Enquête d'impact de référence et finale RIMS + <ul style="list-style-type: none"> • Enquêtes thématiques • Rapports du PAM, de la FAO et du MDRA 	La situation de sécurité s'améliore et se stabilise. Le Gouvernement et les PTF
Objectifs spécifiques			
Les capacités des organisations de producteurs /trices (OP) à fournir les services requis par leurs membres pour l'accès durable aux moyens de production et au marché sont renforcées	<ul style="list-style-type: none"> • Nb d'OP ayant bénéficiés des services du projet** • % de membres des OPs satisfait des services fournis par leur organisation ** • Qtés et % d'intrants distribués et de produits agricoles et animaux commercialisés par les OP sous préfectorales, préfectorales et centrales 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports de supervision • Rapports d'avancement • Etudes de S/E 	investissent dans les secteurs des infrastructures rurales, de l'éducation et de santé.
La production et la commercialisation des produits vivriers et animaux (petit élevage) sont améliorées.	<ul style="list-style-type: none"> • Nb de producteurs agricoles faisant état d'une augmentation de leur production • % d'augmentation de la production agricole et animale par OP, par produits appuyés • % de la production agricole et animale commercialisée par rapport à la production totale 		La gouvernance dans les zones rurales s'améliore.
RESULTATS Composante 1: Renforcement des capacités des producteurs/trices et de leurs organisations			
<p><u>Résultat 1.1</u> Les capacités organisationnelles et techniques (production, transformation et commercialisation) des OP à la base sont améliorées.</p> <p><u>Résultat 1.2</u> Les faitières des OP (unions sous préfectorales, fédérations préfectorales, fédérations nationales) sont à même de rendre des services de qualité à leurs membres.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nb d'OP fonctionnant de manière régulière et une gouvernance démocratique après 3 ans • % d'accroissement des productions, produits transformés et commercialisés par OP • Nbre de plans d'affaires en acquisition d'intrants, en commercialisation des produits vivriers et animaux réalisés par fédération ou union aux différents niveaux • Niveau de satisfaction des OP de base quant à leur représentation au sein des faitières • Nombre de plans de formation des OP au différents niveaux développés et mis en œuvre • Nombre de femmes et de jeunes dans les instances de décision aux différents niveaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Enquêtes périodiques auprès des producteurs • Rapports d'avancement et études de S/E • Rapports de supervision 	Le Gouvernement reconnaît les OP comme acteurs et interlocuteurs incontournables du secteur
RESULTATS Composante 2: Amélioration de la production vivrière (végétale et animale) et de l'accès des produits agricoles au marché			
<p><u>Résultat 2.1</u> Les ménages décapitalisés appuyés par le projet ont entamés des activités écono-miques de production ou de commercialisation</p> <p><u>Résultat 2.2</u> La production et la productivité vivrière et animale ainsi que l'intégration agriculture élevage sont augmentées de manière respectueuse de l'environnement</p> <p><u>Résultat 2.3</u> La part commercialisée des produits vivriers et animaux a augmenté</p> <p><u>Résultat 2.4</u> Les services d'appui conseil techniques offerts aux producteurs/trices et à leurs OP répondent à leur demande</p> <p><u>Résultat 2.5</u> L'accès durable à l'eau potable et les conditions sanitaires de population cibles sont améliorées</p> <p><u>Résultat 2.6</u> La capacité de pilotage sectoriel de l'Etat est accrue</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nbre de ménages décapitalisés ayant reçu une dotation et au moins une formation * , • % de décapitalisés appuyés ayant intégré une OP* • Qté de semences améliorées diffusées (cultivars locaux améliorées/ semences de station) * • Nbre de producteurs semenciers formés (% de femmes et jeunes)* • Nb de microprojets productifs soumis et approuvés (et % des microprojets des groupes féminins et des jeunes)* • % des tronçons de voies de desserte agricole réhabilitées et en bon état après 3 ans • Nbre de délégués techniques ayant reçu au moins une formation et intervenant dans le dispositif de conseil technique agricole (% de femmes et jeunes) • Nb de producteurs agricoles ayant adopté les techniques recommandés ** • % de forages fonctionnels après 3 ans • Nbre de comités de gestion de points d'eau créés/redynamisés fonctionnels après 1 an** • Une stratégie sectorielle est élaborée de façon participative; un plan d'action opérationnel est développé et partagé avant fin 2011 • Plan de formation du MDRA développé en partenariat avec. les autres bailleurs et mis en œuvre conjointement • Nbre de réunions de concertation/coordination tenues avec les partenaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Enquêtes périodiques auprès des producteurs/trices membres d'OP • Rapports d'avancement et études de S/E • Rapports de supervision • Rapports d'activités des ONG partenaires 	Les résultats de la collaboration avec l'ICRA sont rapidement diffusés en ce qui concerne la provision des semences améliorées. Les efforts de commercialisation ne sont pas sapés par les tracasseries routières L'accès à l'information et aux services de communication dans les zones rurales est amélioré Les PTF sont prêts à coordonner leurs interventions
Composante 3: Coordination et gestion du projet			
<u>Résultat 3:</u> La mise en œuvre des activités et la gestion des ressources est transparente, efficace et efficiente et permet l'atteinte des résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • les PTBA sont exécutés à au moins 80% • Le système de SE est opérationnel dès la 1ere année et documente les RIMS. • Le taux de décaissements effectif est en correspondance avec les prévisions • Les audits du projet sont menés à temps et les recommandations mises en œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports de supervision • Rapports d'avancement • Etudes de S/E 	Les parties prenantes sont formées et adhèrent à la gestion axée sur les résultats.